



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-12-16

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Sophie AUGER, Audrey RIGAUDEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Joël BONNET, Lydie BARATON, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Annie MARSAULT.

Absents excusés : Laura LUSSEAU (pouvoir donné à Sophie BARIBAULT)
Marie-Sandrine GIRARD, Nathalie FAZILLEAU, Karine MORIN,

Absents non excusés : Anthony PEIGNON, Jacky FAVREAU, Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUULT,
Karine OLIVIER.

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 NOVEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 novembre 2024, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

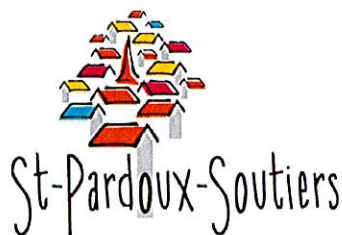
Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière », précise que la commune a réceptionné la fin des travaux de chauffage à la salle des fêtes de Soutiers la semaine dernière.

Le reste des travaux (pose de la VMC double flux et du système de pilotage à distance concernant le chauffage) sera réalisé en début d'année 2025.

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, référents à la commission « Restaurant Scolaire », : n'ont rien à signaler.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », n'a rien à signaler.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales » n'a rien à signaler.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-12-16

Marie-France TALINEAU, référente à la commission « Petite Enfance-Seniors », communique les résultats du Téléthon 2024, avec 175 repas à Saint-Pardoux-Soutiers à 13€, 197 repas à Beaulieu sous Parthenay à 11€, le concert avec 485€ plus diverses animations et dons, soit un total de 8 270€. Il na été remis un chèque de 7 600€ pour le Téléthon.

Le 15 janvier 2025, aura lieu une animation intergénérationnelle avec le Club des aînés et une vingtaine d'enfants du Centre de loisirs. Il y aura la diffusion d'un film avec support : le patois poitevin où enfants et adultes participeront.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement », relate qu'avec l'association Bocage Pays Branché et les 2 écoles de la commune, nous avons réalisé la plantation de 600m de linéaire de haie sur la parcelle communale en dessous de l'Udaf. Le rdv avait lieu le mardi 10/12 et le jeudi 12/12.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », évoque la rencontre avec Urba 37 (maitrise d'œuvre des lotissements), avec la présentation du lotissement de la Vallée, qui est presque terminé. Urba 37 a transmis un règlement du lotissement, qu'il faut retravailler. L'objectif est une possibilité de mise en vente des parcelles en automne 2025. Pour le lotissement des Frênes, il faut étudier les possibilités d'accès.

Audrey RIGAUDEAU, représentant la commission « Ecoles – Projets pédagogiques – Conseil municipal des jeunes » : n'a rien de signaler.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », précise qu'une réunion a eu lieu le 04 décembre dernier avec la ligue de l'enseignement et les associations locales.

La ligue de l'enseignement va prochainement communiquer sur l'ensemble des sujets qu'elle couvre et des thématiques auxquelles elle peut répondre.

Un nouveau format de permanence va être mis en place. une permanence tous les 2 mois avec de 18h à 19h : un temps de formation/informations sur un thème (Pour février : les demandes de subventions) sur inscription préalable. Et de 19h à 20h : accompagnement plus personnalisé en présentiel ou distanciel sur prise de RDV uniquement.

Nous avons décidé également d'élargir notre communication aux communes avoisinantes (communes du canton de Mazières, Parthenay, Pompaire, Champdeniers et Le Tallud).

Joël Bonnet, « correspondant Défense et économie », précise que le 11 décembre avait lieu une rencontre sur les enjeux de Défense et Economie, organisée par le CCI à Niort, qui réunissait les experts et acteurs économiques du territoire pour échanger sur les défis et perspectives actuels,

Étaient présents,

Mme la préfète,

Mme Batho députée (Commission défense l'assemblée Nationale)

Des membres de l'état-major des armées (Paris)

Une délégation militaire des Deux-Sèvres (ENSOA)

Le conseiller économique de l'état-major des armées Françaises

Les directeurs des entreprises Sovam et Poujoula qui sont des partenaires exemplaires de la Défense Nationale,

L'ensemble des discussions était animé par le Général de la zone terre en Nouvelle-Aquitaine



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-12-16

L'introduction de l'ordre du jour était le suivant :

Dans un contexte marqué par un ordre international dégradé, une compétition stratégique entre puissances et face au retour des tensions en Europe, il est essentiel de comprendre les impacts et les conséquences sur le quotidien des français ainsi que les enjeux pour notre défense au regard des besoins de notre économie.

Les enjeux de la France

Avoir une armée

Crédible : Nucléaire, renouvelée, communicante

Stratégique : Avec des alliés (nous possédons 200 chars, en Ukraine 15000 ont été utilisés,

Sociétale : Forts de notre cohésion nationale, (l'objectif de notre adversaire est d'affaiblir notre pays qui a la 1ère puissance nucléaire et la 3ème marine en Europe).

Notre réseau Cyber qui est très visé doit être protégé,

Économique : L'économie de guerre est une planification d'ensemble, la défense ne représente que 25% du budget

Rencontre très enrichissante dont le mot d'ordre national est :

« Gagner la guerre avant la guerre »

Johann BARANGER, représentant la commission « Culture-Communication », rappelle que le bulletin municipal sortira le 15 janvier 2025. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à l'écriture des articles (élus, associations ...)



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-12-16

FINANCES

D2024-12-01- TARIFICATION LOCATIONS SALLES COMMUNALES

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter les tarifs pour l'année 2025.

		Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	75	160	160
	Salle carrelée (frigo + chambre froide)	85	170	170
	Toutes les salles	150	250	250
	Mariage (sans cuisine) (week-end complet)	320	550	
	Forfait cuisine	100	100	100
	Journée supplémentaire	80	150	150
Options	Couverts	Gratuit	60	60
	Sonorisation	75	100	100

Salles annexes - Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	90	180	160
Salle L'Étape	50	110	110
L'Étape - Chambre verte	15	20	20
L'Étape - Chambre rouge	20	25	25
L'Étape - Chambre grise	20	25	25
L'Étape - Chambre mauve	30	40	40
Taxe séjour chambres d'hôte 1*	0,50	0,50	0,50
Taxe séjour terrain de camping	0,20	0,20	0,20

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Mariage (sans l'espace cuisine)	220	350	
Salle polyvalente	110	180	150
Cuisine	30	50	50
Journée supplémentaire	80	100	90
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-12-16

Padel	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Utilisation du terrain	Gratuit		
Raquettes	Caution = Original carte d'identité à déposer à l'accueil de la mairie		

Les conditions de location des salles et de matériel sont les suivantes :

- Horaires de location : journée : 9h00 à 19h00 – mariage du vendredi 18h00 au lundi 9h00
- Le nettoyage de toute salle communale comprend : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs (toilettes, entrée, cuisine), trier et évacuer les poubelles. Les produits de nettoyage sont fournis par la municipalité.
- Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. Un état des lieux entrant et sortant sera établi
- La désinfection est ensuite effectuée par les services communaux.
- Un forfait ménage est proposé : 150 euros (Foyer rural) – 100 euros (Soutiers). Une pénalité pourra être appliqué, en cas de ménage jugé insuffisant, soit 20 euros/heure de nettoyage par les agents communaux.
- Les fêtes de voisins (de quartier) se verront appliquer la tarification « associations » soit la gratuité.
- Pénalités : 30% seront appliqués si l'annulation est faite moins d'un mois avant la date réservée, 100% si l'annulation est faite 3 jours ou moins de 3 jours avant la date préalablement réservée, sauf cas de force majeure (décès, maladie grave, intempéries).
- Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales. Cependant, pour une utilisation régulière d'une salle communale, une convention de mise à disposition payante sera signée entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ VALIDE la grille tarifaire des locations de salles communales détaillés ci-avant,
- ✓ DIT que les crédits sont ouverts, sur l'exercice comptable en cours,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-12-16

AFFAIRES GENERALES

D2024-12-02- TARIFICATION espace Coworking – Maison des Associations Soutiers

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2025.

	½ Journée	Journée	Semaine	Mois	Année
Bureau Open Space	5,00	9,00	40,00	120,00	1 200,00
Bureau identifié			50,00	160,00	1 600,00
Sound Box (4 places) ou Table	12,00	20,00			
Espace cuisine (à l'étage)	Inclus dans la location				
Salle de réunion – Maison des Associations + cuisine (RDC)	30,00	50,00			
Salle des fêtes de Soutiers Hors cuisine 9h00-18h00 Hors week-end		80,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ VALIDE la grille tarifaire des espaces coworking détaillés ci-avant,
- ✓ DIT que les crédits sont ouverts, sur l'exercice comptable en cours,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

AFFAIRES GENERALES

D2024-12-03- ACHAT PHOTOCOPIEUR – MAIRIE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la location du photocopieur est arrivée à son terme, avec KOESIO.

M. Le Maire rappelle que le photocopieur actuel est doté de l'option agrafage, utilisé une fois l'année.

Deux choix sont proposés par KOESIO, prestataire actuel.

<u>Achat photocopieur</u>	<u>Location photocopieur</u>
<p><u>KYOCERA TASKalfa 2554ci</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 ppm (vitesse impression) - Prix unitaire 5 550 € HT / 6 660 € TTC - Coût page N&B : 0.004 € HT - Coût page couleur : 0.04 € HT 	<p><u>KYOCERA TASKalfa 2554ci</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Location simple/Maintenance 24 trimestres - 4100 impressions N&B/Trimestre 0.004 € HT - 1000 impressions couleur/trimestre 0.04 € HT - 461.05 €HT/trimestre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider l'achat du photocopieur **KYOCERA TASKalfa 2554ci pour un montant total de 6 660 € TTC**
- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

AFFAIRES GENERALES

D2024-12-04- CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIEDS

M. Le Maire rappelle que le plan de financement prévisionnel avait été validé par délibération en date du 27 juin 2022.

Le plan de financement définitif concernant les Travaux enfouissement du réseau électrique « Zone du Poirier - Tranche 1 » est le suivant :

	<u>Coût total HT</u>	<u>Financement SIEDS</u>		<u>Financement à la charge</u>	
Enfouissement réseau électrique Zone du Poirier Tranche 1	154 167.18 €	90 000.00 €	Soit 58 % de l'opération	64 167.18 € HT	Soit 42 % de l'opération

Le plan de financement définitif concernant les Travaux enfouissement coordonne des réseaux « Zone du Poirier - Tranche 2 » est le suivant :

	<u>Coût total HT</u>	<u>Financement SIEDS</u>		<u>Financement à la charge</u>	
Enfouissement réseau électrique Zone du Poirier Tranche 2	135 900.28 €	90 000.00 €	Soit 66 % de l'opération	45 900.28 € HT	Soit 34 % de l'opération
Réseau aérien	28 772.56 €			20 716.10 € HT	Soit 71 % de l'opération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :

- Valider les conventions de financement avec le SIEDS concernant les travaux cités ci-dessus,
- Donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer tous documents s'y affèrent.



AFFAIRES GENERALES

D2024-12-05 – Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Centre de gestion des Deux-Sèvres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réglementation de la commande publique autorise les pouvoirs adjudicateurs territoriaux à recourir aux achats centralisés par un outil dédié dénommé « Centrale d'achat ».

Une Centrale d'achat permet à un groupement d'acheteurs de recourir à une même procédure d'achat et est définie par l'article L2113-2 du code de la commande publique :

« Une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

- 1° L'acquisition de fournitures ou de services ;
- 2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services. »

Conformément à la directive européenne n° 2014/24/UE du 26 février 2014, la centrale d'achat remplit deux missions principales :

- Un rôle de « grossiste » (exemple : acquisition de fournitures et biens qu'elle stocke puis cède aux acheteurs), Un rôle « d'intermédiaire » en intervenant dans la passation du marché, exécuté ensuite par l'acheteur lui-même.

**

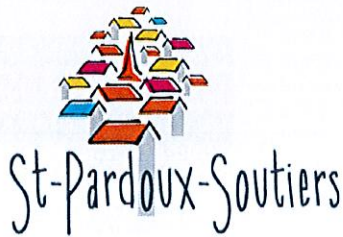
L'article L2113-4 du code de la commande publique précise que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Précisément, la Centrale d'achat assure les missions suivantes :

- Assister et conseiller l'acheteur dans le recensement des besoins et détermination d'un calendrier global de ou des achats envisagés,
- Préparer la consultation de l'achat (sourcing et cahier des charges),
- Passer le marché ou l'accord cadre (formalités de publicité et de mise en concurrence, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, négociation le cas échéant, attribution et notification),
- Dans l'hypothèse d'un accord-cadre, notifier le cas échéant les bons de commande ou les marchés subséquents aux attributaires, au nom et pour le compte des acheteurs.

L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat s'engage à :

- Recenser ses besoins avec l'assistance de la centrale d'achat,
- Exécuter le marché (passation du bon de commande ou du marché subséquent le cas échéant, réception des commandes ou prestations et paiement des factures).



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-12-16

Par délibération en date du 5 novembre 2020 à adhérer à la centrale d'achat du CDG79,

Par délibération en date du 7 octobre 2024, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a mis en place la possibilité dans certains marchés d'un commissionnement au profit du CDG79.

L'adhésion à la Centrale d'achat CDG79 est gratuite.

Toutefois, selon l'objet du marché, un commissionnement pourra être appliqué à chaque adhérent au profit du CDG79.

Le taux et les modalités d'application de ce commissionnement seront fixés lors de l'adhésion de l'Acheteur aux marchés concernés.

Ce point entraîne une modification par avenant de la convention d'adhésion à la centrale d'achat.

**

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Décide d'accepter la modification par avenant de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du CDG79,
- Autorise le *Maire* à signer tout document relatif à cet avenant, annexé à la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

D2024-12-06 - LOI EGALIM

Avenant n°1 à la convention triennale du dispositif tarification sociales des cantines scolaires

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 novembre 2022 approuvant

- la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire dans le cadre du dispositif de l'Etat cantine à 1€,



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine
2024-12-16

- l'établissement d'une convention triennale entre l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte et au nom du Ministère des Solidarités et de la Santé et la Commune de Saint-Pardoux-Soutiers.

Le principe de l'adhésion a permis le versement par l'état d'une subvention de 3€ par repas facturé à 1€ ou moins aux familles.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un bonus EGALIM (bonification de 1€ supplémentaire) est accordé à toutes les cantines inscrites sur ma cantine sous conditions de mettre en place un suivi des achats alimentaires et de réaliser une télédéclaration annuelle.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention triennale.

Vu l'avenant n° 1 EGALim annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- Autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 EGALim.

AFFAIRES GENERALES

D2024-12-07 – Rénovation énergétique de la Salle des Fêtes de Soutiers Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la Salle des Fêtes de Soutiers.

Le présent avenant rectifie le forfait de la rémunération définitive suite à la suppression de la mission ACT pour le Cotraitant Luc COGNY.

ARTICLE 1

Le présent article arrête le coût Forfait rémunération du marché :

- Montant fixé à l'origine sur l'acte d'engagement : 14 290.00 € HT

ARTICLE 2

- Nouveau montant de Forfait rémunération : 14 080.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'avenant tel que présenté,
- Autorise le Maire à signer l'avenant

Point RH : Le lundi 6 janvier 2025, Emma AZEVEDO reprend son service. Paméla GIRAULT termine son contrat le 10 janvier 2025. Le retour de Marie VINCENT sera probablement en mars 2025 si le comité médical le valide.

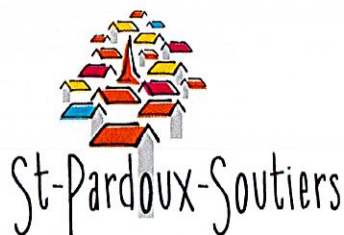
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

La Secrétaire de séance,
Sophie AUGER



Le Maire,
Johann BARANGER





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-12-16

AFFAIRES GENERALES

D2024-12-08 – DECISION MODIFICATIVE n° 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

<u>CREDITS A OUVRIR</u>				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6218		Autres personnels extérieurs	1 000.00
Total				1 000.00

<u>CREDITS A REDUIRE</u>				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617		Etudes et recherches	1 000.00
Total				1 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

QUESTIONS DIVERSES

La croix de la rédemption : proposition de mettre une croix en granit sans rien dessus et plus petite.

Déploiement de la fibre : Il y a un boîtier fibre pour alimenter 6 logements (raccordement aérien ou souterrain). 774 logements raccordables et 229 programmés pour le raccordement.

Départ d'Anthony à 22h31

Box médicale : réunion avec les maires et élus de l'ancien canton de Mazières, 5 présents sur 11 avec l'association Big Up. Proposition faite de mettre en place une box médicale sur le territoire. L'idée principale serait de l'installer sur un lieu identifié pour la santé à côté de la pharmacie de Mazières (voir si cela est possible). Prochaine réunion en début d'année avec des professionnels de santé. Le but est d'être plusieurs communes pour pouvoir répartir les charges pour obtenir un projet viable. Livraison pour septembre 2025.